Lettre de William Allan Cunningham Mathieson à Léon Pignon sur le plan de Strasbourg (17 février 1955)

Légende: Le 17 février 1955, William Allan Cunningham Mathieson, diplomate britannique au sein du Bureau des Colonies adresse une lettre à Léon Pignon, directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'Outre-mer, dans laquelle il expose les objections du Bureau des Colonies à l'encontre de la recommandation 61 de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur le plan dit « de Strasbourg » pour l'intégration du développement colonial dans l'unité économique européenne. Les objections britanniques sont à la fois économiques, mais portent aussi sur les incidences politiques du plan de Strasbourg. La recommandation 61 relative au rapport spécial de l'O.E.C.E. sur le plan de Strasbourg formule le principe que « la politique d'intégration européenne a pour corollaire la coopération des puissances métropolitaines, des pays d'outre-mer ayant des liens constitutionnels avec elles et des autres pays membres du Conseil de l'Europe en vue d'une prospérité commune».

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_william_allan_cunningham_mathieson_a_leon_pi gnon_sur_le_plan_de_strasbourg_17_fevrier_1955-fr-cb25f6c1-677e-4e6c-a34d-6716074d2ec1.html



Date de dernière mise à jour: 01/09/2017



TRADUCTION

Cher M. PIGNON ,

Au Colonial Office nous avons éprouvé quelque inquiétude en ce qui concerne le cours des évènements au Conseil de l'Europe en relation avec le plan dit "de Strasbourg" pour l'intégration du développement colonial dans l'unité économique européenne. Bien que, sur le seul plan économique, nous n'éprouvions pas d'enthousiasme à propos de ces idées, ce sont leurs incidences politiques qui nous causent le plus de souci. Notre première préoccupation est la recommandation 61 de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe qui recommande:

- a) que le Comité des Ministres adopte le principe d'une coopération entre les puissances métropolitaines, les pays d'outre-mer et les autres pays membres du Conseil de l'Europe;
- b) que les puissances ayant des responsabilités outre-mer examinent ensemble les champs d'action dans lesquels ils seraient prêts à accepter la participation d'autres pays européens
- c) qu'une conférence soit réunie, sous les auspices en même temps du Conseil de l'Europe et de l'O.E.C.E., à laquelle participeraient les Etats membres et les territoires d'outre-mer.

Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume Uni a accepté le paragraphe a) de cette recommandation, mais il reste fermement opposé à l'idée d'accepter les paragraphes b) et c). Le dernier état de la prise en considération de cette recommandation est le suivant : elle a été renvoyée aux Ministres délégués pour un nouvel examen. Si nous voulons réussir à rejeter les paragraphes a) et b) de la recommandation à la prochaine réunion des Délégués, nous estimons qu'il est essentiel pour nous d'avoir le soutien des autres puissances administrantes, et en particulier de la France. Nous prenons contact dans ce but avec l'Ambassade française à Londres, mais je vous écris aujourd'hui pour être sûr que vous sachiez bien que nous ne considérons pas ce problème comme une simple question économique touchant aux relations avec le Conseil de l'Europe, mais aussi comme une affaire importante dans le cadre de nos relations politiques avec nos territoires africains. J'aimerais, en conséquence, expliquer nos objections, que vous partagez, je l'espère, vous et votre collègue, le Directeur des Affaires Economiques.





En ce qui concerne la recommandation 61, paragraphe b), nous estimons que l'examen proposé aboutirait simplement à une répétition du travail déjà entrepris par l'O.E.C.E. Il a été déjà été assez difficile dans cet organisme de résister aux pressions qui voulaient que les territoires d'outre-mer des états membres soient considérés comme une sorte de domaine public à exploiter en commun par les pays européens. Au cours de ce travail notre propre position a déjà été établie clairement. La politique du Royaume-Uni n'est pas d'opposer des obstacles déraisonnables à la participation d'autres nations au développement des territoires coloniaux par des moyens appropriés, et nous sommes toujours prêts à considérer avec sympathie toutes propositions précises qui peuvent être avancées, si nous jugeons qu'elles sont faites dans l'intérêt des territoires coloniaux eux-mêmes. Qui plus est, nous avons donné des preuves concrètes de nos dispositions à coopérer sur le plan international dans beaucoup de sphères d'activité autres que 1'0.E.C.E., notamment par le moyen de la C.C.T.A. Cependant, l'acceptation du paragra-phe b) de la recommandation impliquerait, à notre idée, des modiffications aux politiques actuelles dans le but d'accorder un traitement préférentiel à des pays européens, chose qui pourrait donner lieu à de sérieuses critiques et à des interprétations erronées, non seulement aux Nations Unies mais aussi dans les territoires eux-mêmes. Cela rappellerait un peu trop les théories mercantiles d'exploitation par les puissances métropolitaines. Le fait que cette politique serait menée à partir d'une base paneuropéenne ne rehausserait en rien son standing moral. Nous ne sommes pas non plus décidés à participer à un tel examen en le considérant comme une blague. La désillusion éventuelle et inévitable de nos collègues, qui s'imagineraient alors qu'ils ont été abusés, serait plus préjudiciable qu'un refus ferme opposé maintenant à l'idée d'un tel examen.

J.- Le paragraphe () de la recommandation 61, qui réclame une conférence entre les Etats membres et les territoires d'outre-mer, est encore plus inacceptable. A nos yeux une telle conférence n'aurait aucun but utile, pour les raisons auxquelles je me suis déjà référé, et aboutirait à une déception générale. Elle donnerait également naissance à de sérieuses difficultés politiques par le fait qu'elle amènerait la confusion dans les relations entre le gouvernement de Sa Majesté, les gouvernements coloniaux et les autres Etats européens, et, au stade actuel du développement constitutionnel de nos territoires, elle pourrait donner naissance à des malentendus embarrassants.

. . . .



J'espère en conséquence que nous pouvons compter sur votre aide pour obtenir par des instructions fermes que le délégué français se joigne à nous pour s'opposer à l'adoption des paragraphes b) et c) de la recommandation 61. Comme je l'ai dit, nous contactons officiellement l'Ambassade de France à Londres sur cette question; mais, en accord avec le voeu exprimé par nos deux ministres lors de leur rencontre à Londres au cours de l'automne dernier qu'un contact étroit, soit maintenu entre nos Ministères, j'ai estimé qu'il pourrait être utile de vous donner quelques vues d'ensemble sur l'origine d'une demande qui peut être en quelque sorte simplifiée à l'extrême quand elle atteindra la Rue Oudinot par les voies ordinaires. W.A.C. MATHIESON

